Appel de propositions ouvert – Domaines prioritaires

Guide du candidat Janvier 2022





Table des matières

Renouveler la réponse à l'itinérance chez les jeunes au Canada

Appel de propositions

- 1) Politiques, admissibilité et lignes directrices......
- 2) Descriptions des volets de financement
- 3) Critères et processus d'évaluation
- 4) Obligations de déclaration
- 5) Budget disponible et dépenses admissibles
- 6) Équité, diversité et inclusion (EDI)
- 7) Présentation de la proposition



Renouveler la réponse à l'itinérance chez les jeunes au Canada

<u>Changer de direction</u> (CdD) est un laboratoire d'innovation sociale en matière d'itinérance chez les jeunes codirigé par l'Observatoire canadien sur l'itinérance et Vers un chez-soi Canada. Il est financé par les <u>Réseaux de centres d'excellence</u> (RCE). Travaillant de concert avec les chercheurs, les décideurs, les prestataires de services et les défenseurs, le laboratoire mène, finance et mobilise des recherches de pointe et fait l'essai de modèles de programme prometteurs visant à prévenir et à mettre fin à l'itinérance chez les jeunes dans des collectivités d'un bout à l'autre du Canada.

Programme de recherche

<u>Le programme de recherche CdD</u> s'articule autour de cinq thèmes interdépendants dans le but de combler les lacunes dans la recherche et les données en matière de <u>prévention de l'itinérance chez</u> les jeunes.

Les deux thèmes fondamentaux (passer à la prévention et l'intervention précoce et sortir de l'itinérance de façon durable) constituent la base du programme de recherche, alors que les trois thèmes transversaux (favoriser la santé, le bien-être et l'inclusion; améliorer les résultats des jeunes Autochtones; et prendre appui sur les données et la technologie pour orienter la politique et la pratique) assurent que la question de comment obtenir les meilleurs résultats pour les jeunes reste au cœur du travail. À chaque thème correspond un ensemble de sous-thèmes qui intègrent les idées des chercheurs et des experts communautaires, y compris les personnes ayant une expérience vécue de l'itinérance.

Research Theme Areas



Crosscutting Research Themes

Le cadre de recherche de CdD met en valeur les intersections afin d'identifier les programmes, les politiques et les interventions propices à la prévention, ainsi que les cibles pertinentes et les conditions d'efficacité de ces derniers, afin de réduire les effets sanitaires, sociaux et économiques que subissent les jeunes itinérants tout au long de leurs vies.



Appel de propositions

Les chercheurs, les fournisseurs de services, les défenseurs et les décideurs du secteur de l'itinérance ont besoin de recherches approfondies pour améliorer les services et les politiques qui contribuent à la prévention de l'itinérance. Afin de combler les lacunes dans la recherche et de favoriser l'exploration et l'innovation, Changer de direction (CdD) sollicite des propositions de la part de chercheurs et d'organismes communautaires (admissibles au financement des trois conseils) pour des subventions uniques dans les volets de subventions suivants :

- A. Approches de la réduction des méfaits axées sur les jeunes
- B. Problèmes avec la justice
- C. Analyse coûts-avantages
- D. Prévention des expulsions
- E. Données et technologie : le rôle des données administratives liées dans la prévention de l'itinérance chez les jeunes
- F. Chemins de l'itinérance
- G. Tout autre sujet relatif à la prévention

1) Politiques, admissibilité et lignes directrices

Changer de direction respecte les exigences de financement des trois conseils et tous les candidats doivent faire de même. Pour de plus amples renseignements sur l'admissibilité, les dépenses admissibles dans le cadre des subventions, les contributions des partenaires, etc., consultez le Guide d'administration financière des trois organismes.

Il faut que l'organisation-cadre du candidat soit admissible au financement des trois conseils. Les candidats retenus qui ne sont pas déjà membres du réseau Changer de direction devront signer l'entente de réseau avant de recevoir des fonds. Veuillez communiquer avec notre directrice de finance et de conformité, Anna Jacobs (adjacob@yorku.ca), si vous souhaitez discuter de l'entente de réseau.

Qui peut présenter une proposition?

- Les organisations et les individus peuvent se porter candidat.
- Il faut que les candidats soient affiliés à un <u>établissement canadien admissible</u>, c'est-à-dire à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien. Le chercheur principal doit faire partie du corps professoral permanent ou bénéficier du statut de professeur associé.
- Pour présenter une demande de financement, les organismes à but non lucratif doivent satisfaire aux <u>exigences des trois conseils</u> et soumettre les pièces justificatives, ce qui nécessite une affiliation avec un établissement d'enseignement supérieur. Comme la quasitotalité des universités et la plupart des collèges canadiens disposent du cadre politique et de l'infrastructure nécessaire pour administrer les subventions et les bourses des trois conseils et ont signé l'entente de réseau (document qui fera partie de la présentation d'une demande), il est souvent pratique pour les partenaires de se mettre d'accord pour attribuer à l'établissement d'enseignement supérieur la gestion de la subvention.
- On incite les <u>organismes à but non lucratif autochtones</u> qui souhaitent gérer les subventions de présenter une demande d'admissibilité pour les établissements.



2) Volets de financement

VOLET A

Approches de la réduction des méfaits axées sur les jeunes

La réduction des méfaits fait partie des interventions essentielles auprès des jeunes. La réduction des méfaits englobe toute une gamme de services sanitaires et sociaux qui visent un impact positif fort sur l'individu et leur communauté. Les projets retenus accompliront au moins une des tâches suivantes :

- a) Effectuer une analyse documentaire
- b) Établir des rapports avec les experts en réduction des méfaits ainsi qu'avec des jeunes ayant une expérience vécue
- c) Élaborer des ressources concrètes pour appuyer une pratique de réduction des méfaits axée sur les jeunes et des techniques précises de la réduction des méfaits (entretiens motivationnels, etc.), dans le cadre d'une approche de la réduction des méfaits qui s'intègre dans Logement d'abord pour les jeunes.

VOLET B

Problèmes avec la justice

Les problèmes juridiques ne se limitent pas au contact avec le système de justice pénale, mais comprennent également l'endettement, l'expulsion, l'émancipation, l'accès aux enfants pris en charge par le système de protection de l'enfance, des ennuis avec les propriétaires ou les patrons, etc. Les projets retenus accompliront au moins une des tâches suivantes :

- a) Effectuer une analyse documentaire
- b) Parcourir les interventions de soutien
- c) Créer un document qui décrit les principaux problèmes juridiques
- d) Élaborer des ressources pour appuyer les avocats et intervenants qui aident les jeunes à comprendre les enjeux et pour élaborer des lignes directrices sur la manière de soutenir des jeunes en situation ou à risque d'itinérance.

VOLET C

Analyse coûts-avantages

Ce volet est à destination de projets qui analyseront soit les données issues de l'étude Sans domicile, publiée en 2018, qui comprend notamment des informations sur l'utilisation du système de santé et le contact avec la justice, soit celles d'une autre source afin de :

- a) estimer le coût annuel de maintenir un jeune en état d'itinérance; et
- b) analyser les séquelles et les coûts pour les jeunes qui vivent l'itinérance



chronique (défini comme une période d'itinérance de plus de 6 mois) sur toute leur durée de vie en matière d'utilisation des systèmes et des allocations sociaux, la participation au marché de travail, etc.

VOLET D

Prévention des expulsions

Bien que les programmes de prévention des expulsions soient très répandus, il y a peu de recherches sur leur fonctionnement et leur efficacité. Nous apporterons un soutien financier à un projet qui accomplira au moins une des tâches suivantes :

- a) Effectuer une analyse documentaire
- b) Identifier les techniques et les processus clés en lien avec la prévention des expulsions
- c) Détailler des études de cas d'interventions efficaces pour la prévention des expulsions auprès des jeunes et des jeunes familles
- d) Élaborer des ressources destinées à guider la mise en opération d'initiatives pertinentes au sein des communautés

VOLET E

Données et technologie : le rôle des données administratives liées dans la prévention de l'itinérance chez les jeunes

Dans de nombreux pays européens, les données administratives liées sont utilisées pour appuyer les réponses à l'itinérance chez les jeunes. Les candidats reconnus entreront en dialogue avec des organismes dans des pays tels que l'Irlande, les Pays-Bas et le Danemark afin d'explorer l'utilisation concrète de données administratives liées sur le plan opérationnel dans le cadre de réponses à l'itinérance, surtout en ce qui concerne la prévention de l'itinérance.

VOLET F

Chemins de l'itinérance

Bien que les chercheurs continuent de découvrir les causes de l'itinérance, les chemins de l'itinérance restent mal compris. Par « chemin », on entend le processus par lequel on devient itinérant, les événements spécifiques qui minent la stabilité du logement ou qui provoquent des ruptures menant à l'itinérance. Il fait référence aux périodes d'itinérance, au moment où elles se produisent et à ce qui se passe lors de ces épisodes. Comprendre les chemins de l'itinérance permet d'identifier des points d'intervention où on peut agir pour prévenir ou réduire l'exposition à l'itinérance. La cartographie des chemins de l'itinérance est une méthodologie qui garde l'aspect humain au centre afin de saisir le parcours des jeunes vers l'itinérance ainsi que les issues éventuelles. Les projets financés par ce volet cartographieront les chemins de l'itinérance d'un groupe de jeunes aux origines variées et chercheront à comprendre leur perspective sur les interventions qui leur auraient été utiles à des moments précis.

VOLET G

Tout autre sujet relatif à la prévention

Avec ce volet, nous invitons des propositions qui creusent des sujets liés à la prévention au-delà de



ceux ciblés par les volets précédents. Les projets doivent se conformer au <u>programme de</u> <u>recherche de CdD</u> et privilégier la prévention de l'itinérance chez les jeunes.

Montant et durée du financement

Le montant de chaque subvention est de cinquante milles à deux cent cinquante mille dollars.

En raison du processus de financement, les projets retenus ne recevront pas de fonds avant miaoût 2022. Le personnel devrait prévoir commencer leurs projets le 1^{er} septembre 2022. Notez également que, comme le programme <u>Réseaux de centres d'excellence</u> tire à sa fin, CdD ne sera pas en mesure de renouveler le financement ou de fournir des prolongations sans financement supplémentaire au-delà du 31 décembre 2024. Tout projet financé par CdD devra mener à bien leurs activités avant le 31 décembre 2024. Dans la proposition de projet, il faut s'assurer que le calendrier de mise en œuvre du projet ne s'étend pas au-delà du 31 décembre 2024.

3) Critères et processus d'évaluation

Tout projet devra:

- se fier aux définitions de : a) la prévention de l'itinérance, b) l'itinérance chez les jeunes, et c) l'itinérance chez les autochtones, telles qu'elles sont articulées par l'Observatoire canadien sur l'itinérance;
- impliquer des partenariats¹ entre des chercheurs, des organismes sans but lucratif et des partenaires gouvernementaux ou du secteur privé; impliquer la participation d'au moins un chercheur qui occupe un poste de professeur dans un établissement postsecondaire canadien reconnu ainsi qu'un praticien. Ceci est une exigence de financement pour tout projet;
- produire des savoirs destinés à provoquer des changements au niveau de la politique et de la pratique;
- réaliser une proposition de façon collaborative, ce qui demande l'implication de partenaires ayant des origines et des champs de compétences différents aux étapes de la conception et de la mise en œuvre.

La préférence sera accordée aux projets qui :

- créent des possibilités pour les étudiants et les membres de la communauté de renforcer leurs capacités ou d'accéder à une formation;
- incitent la participation de personnes ayant une expérience vécue de l'itinérance;
- incitent la participation de personnes autochtones;
- répondent aux priorités des partenaires dans la communauté;
- renforcent les capacités des partenaires dans la communauté;
- favorisent la collaboration entre membres du réseau Changer de direction;
- bénéficient de contributions en espèces ou en nature de la part des candidats ou de leurs partenaires.

7

¹ Y compris des partenariats préexistants et en cours de développement.



Processus d'évaluation et de sélection

Les demandes admissibles seront soumises à une évaluation par les pairs. Les candidats seront éventuellement invités à répondre à des questions de clarification avant l'étape de l'évaluation par les pairs. Dans le cas où il y aurait des propositions qui se ressemblent, le comité d'évaluation se réserve le droit de demander aux candidats de collaborer sur une seule proposition.

- 1. L'évaluation des propositions se fera en fonction des critères suivants :
 - la compatibilité avec le programme de recherche et les priorités stratégiques de CdD;
 - la faisabilité et la rigueur méthodologique;
 - l'apport du projet à l'état des connaissances et son aptitude à combler des lacunes dans l'ensemble des preuves;
 - le caractère innovant et original;
 - la qualité des partenariats, des réseaux et de l'implication de la communauté;
 - la présence au sein de l'équipe de recherche de l'expérience et des compétences nécessaires pour mener à terme un projet sur plusieurs années;
 - les rapports avec des personnes qui vivent ou qui ont vécu l'itinérance;
 - La capacité de traduire la recherche en pratiques, en politiques, en outils de défense des droits, en formation et en ressources;
 - la justification du budget et l'ampleur des contributions en espèces et en nature;
 - un engagement clair envers l'équité, la diversité et l'inclusion; et
 - l'importance accordée aux connaissances autochtones.
- 2. Le personnel de CdD classera les propositions en fonction de la note accordée lors de l'évaluation par les pairs et les présentera au Comité de gestion de la recherche (CGR), accompagnés d'un résumé des commentaires des évaluateurs. Le CGR sollicitera au besoin des comités consultatifs rattachés au CdD qui regroupent des personnes autochtones et de personnes ayant une expérience vécue.
- 3. Le CGR classera les propositions selon une échelle prédéterminée.
- 4. Le CGR présentera les propositions sélectionnées au conseil d'administration (CA) de CdD pour financement.
- 5. Le CA de CdD examinera les propositions recommandées et décidera à la majorité lesquelles seront financées.
- 6. Le personnel de CdD informera tous les candidats de la décision du CA et fournira des instructions supplémentaires aux candidats retenus.

4) Obligations de déclaration

Chaque année, les candidats retenus doivent soumettre un rapport d'avancement du projet (avant le 31 mars) et un rapport d'étape (avant le 31 août). À ceci s'ajoute l'obligation de remettre un rapport final dans les 60 jours suivant l'achèvement du projet.



5) Budget disponible et dépenses admissibles

- Le soutien financier apporté par Changer de direction à chaque projet de recherche est conditionné à la disponibilité des fonds. Dans le cas d'une réduction ou d'une inaccessibilité imprévue des fonds alloués à Changer de direction, ce dernier et ses partenaires se réservent le droit de réduire, de différer ou d'interrompre les versements destinés aux bénéficiaires des subventions concernées par le présent appel à propositions.
- Justification du budget Les propositions doivent comprendre une justification du budget qui explique la demande de financement, y compris le montant demandé, les dépenses prévues et la durée du projet. Le gabarit budget contient des détails pour vous aider à naviguer le processus budgétaire.
- Financement externe des propositions de projets Si votre demande de financement concerne un projet qui est déjà financé (par une subvention des trois conseils, par exemple) ou si vous avez fait une demande, mais n'avez pas encore reçu les fonds, il faut le signaler.

En plus, si le projet dispose d'un financement de quelque type que ce soit, il faut expliquer ce chevauchement et détailler comment le plan de recherche proposé ne reproduit pas le travail déjà financé, mais plutôt l'élargit. Cela doit également figurer dans la justification du budget.

Dépenses admissibles

- Veuillez vous référer à la liste des <u>trois conseils</u> (partie 2, Utilisation des subventions) et <u>aux</u> dépenses admissibles dans le cadre d'un RCE.
- Pour préparer une proposition complète, il faut se servir du gabarit budget CdD (en pièce jointe). Notez que la justification du budget sera accordée une importance particulière lors de l'évaluation des propositions dans cette phase de financement. Veuillez consulter l'onglet « Guide » du gabarit budget pour des instructions détaillées. Les candidats devraient consulter la section l'Utilisation des subventions dans le <u>Guide d'administration financière des trois organismes</u>, tout comme la section Utilisation de la subvention dans <u>le Guide du programme des RCE</u> pour une description exhaustive des dépenses et des activités admissibles.
- On peut utiliser les fonds de CdD pour couvrir les frais suivants :
 - Salaires des étudiants (p. ex. stagiaires et assistants de recherche)
 - Salaires des non-étudiants (p. ex., stagiaires postdoctoraux, chercheurs engagés dans la recherche communautaire, coordonnateurs de projet)
 - o Déplacements liés au projet
 - Services professionnels et techniques, y compris le tarif des experts-conseils, si cela se justifie
 - Allocations et honoraires pour les participants à la recherche
 - Matériel (s'il est nécessaire au projet et qu'il est acheté aux fins de la subvention)
 - o Cadeaux pour les aînés autochtones et les participants de la communauté
 - Analyse des données
 - o Activités de mobilisation des connaissances (p. ex. frais de conférence ou documents



imprimés)

- Dépenses administratives (p. ex. l'achat de matériel non fourni par l'établissement cadre, comme la papeterie, les ordinateurs, les imprimantes et les frais d'interurbain et les salaires du personnel administratif)
- Les dépenses suivantes ne sont pas couvertes par cette subvention :
 - La rémunération des bénéficiaires de subventions ou des partenaires
 - Les frais en lien avec la prestation de services par un projet de démonstration dans le cadre de recherche
 - Les salaires des chercheurs et des autres membres du personnel qui sont déjà pris en charge par l'établissement du candidat (non supplémentaire)
 - Les frais généraux (c.-à-d. les locaux, les lignes téléphoniques, le soutien administratif et d'autres services de soutien qui sont d'habitude fournis, sous forme de contribution en nature, par l'établissement cadre)
 - La rémunération des cochercheurs et de collaborateurs. Cela comprend la compensation des frais entraînés par l'organisme, tel qu'une partie du salaire des cadres ou du directeur général.
 - Des dépenses administratives supérieures à 15 % du montant total de la subvention.
 En d'autres termes, si la subvention est de 100 000 \$, les coûts administratifs sont plafonnés à 15 000 \$ (voir la définition des coûts administratifs ci-dessus).

6) Équité, diversité et inclusion (EDI)

Changer de direction s'engage en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI). Nous croyons que la participation de toutes les personnes qualifiées, y compris des membres de groupes sous-représentés, est indispensable si on souhaite mobiliser l'expertise canadienne en recherche, développement et entrepreneuriat et obtenir des résultats innovants à impact fort.

Les critères d'évaluation des demandes présentées à CdD incluent la présence d'un processus d'identification, de recrutement et de sélection du personnel de l'équipe de recherche qui s'appuie sur les meilleures pratiques en équité, diversité et inclusion dans le but d'atteindre l'excellence en recherche, en formation et en sensibilisation.

Veuillez consulter les ressources suivantes : <u>le cadre des IRSC sur l'égalité des sexes</u>, <u>le Cadre de référence sur l'équité</u>, <u>la diversité et l'inclusion</u> du CRSNG et <u>le Guide du candidat : Tenir</u> compte de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans votre demande.

7) Présentation de la proposition

Les demandes doivent être présentées au moyen du <u>Portail de soumission</u>, ce qui consiste en remplir les champs d'un formulaire et en charger un gabarit budget dûment rempli.

Il est conseillé de rédiger la section « proposition » de la demande dans un logiciel de traitement de texte avant de commencer le processus de soumission.

Instructions du portail

1. Si vous présentez une demande pour la première fois, veuillez remplir le <u>formulaire</u> <u>d'inscription</u>.

Attention: veuillez vérifier dans vos courriels indésirables.



- o Regarder un tutoriel sur la création d'un compte.
- Regarder un tutoriel sur le chargement d'une demande.
- 2. Connectez-vous au Portail de soumission
- 3. Cliquez sur l'onglet **My Application** dans la barre de navigation supérieure et sélectionnez le volet approprié. La demande sera enregistrée automatiquement toutes les trois minutes
- 4. Remplissez tous les champs du formulaire. Lisez les instructions attentivement et répondez aux questions.
- 5. Pour passer en revue le contenu de la demande, consultez la section Réviser.
- 6. Pour soumettre votre demande, cliquez sur le bouton « Soumettre » pour générer un PDF de la demande. Générer le PDF entraîne la soumission de votre demande. Vous recevrez également un courriel de confirmation.

Remarque : Pour corriger d'éventuelles erreurs dans le PDF, il suffit de revenir en arrière, de modifier le champ du formulaire et de générer un nouveau PDF de la demande. <u>Seul le PDF le plus récent sera évalué.</u>



Le dossier de demande est en trois parties :

1. Informations sur le projet

- Nom du projet
- Montant de la demande
- Nom et coordonnées du chercheur principal
- Nom de l'établissement du chercheur principal
- Déclaration de financement supplémentaire ou externe
- Confirmation que l'établissement est admissible au financement des trois conseils
- Volet de financement
- Compatibilité avec le programme de recherche de CdD

2. Proposition

- **a. Description du projet** Les propositions devrait être rédigé à l'intention d'un public informé, mais non spécialiste et inclure les éléments suivants :
 - **Un résumé** (jusqu'à 150 mots)
 - **Des questions de recherche** (jusqu'à 100 mots)
 - **Objectifs** (jusqu'à 200 mots) : Qu'attendez-vous d'accomplir pendant la durée du projet et comment allez-vous y arriver?
 - **Méthodologie** (jusqu'à 500 mots): Comment allez-vous mettre en œuvre le projet et atteindre ses objectifs? Si vous envisagez faire des recherches avec des sujets humains, détaillez comment vous prévoyez obtenir l'approbation éthique ainsi que le processus de consultation et identifiez les mesures que vous prendrez pour limiter les perturbations liées à la COVID-19.
 - Description détaillée du projet (jusqu'à 1000 mots): Quels sont les domaines d'intérêt de votre recherche et quelle sera sa contribution? Comment ce projet comptet-il atteindre ses objectifs et sous-objectifs? Comment le projet correspond-il au programme de recherche CdD (c.-à-d. qu'est le lien avec la prévention de l'itinérance chez les jeunes)? Comment allez-vous impliquer les membres de la communauté dans le projet? Comment allez-vous faire place aux expériences de personnes ayant une expérience vécue dans votre recherche?
 - Implication de la communauté et des partenariats (jusqu'à 300 mots) : Comment allezvous encourager la participation des membres de la communauté dans le projet proposé (p. ex. le processus, les rôles ou la rémunération)? Comment allez-vous faire place aux expériences de personnes ayant une expérience vécue dans votre recherche? Comment allez-vous assurer que le projet respecte les principes d'équité, de diversité et d'inclusion?
 - Résultats et impact attendus (jusqu'à 300 mots) : Qui bénéficiera de vos recherches? Quels sont les résultats escomptés (p. ex., ce projet comble-t-il une lacune dans l'ensemble des données actuel? appuie-t-il l'élaboration des politiques et la capacité de décision de la communauté?) Comment proposez-vous traduire les conclusions de recherche en ressources, outils, formations, présentations, etc. susceptibles d'aider les décideurs, les praticiens, les défenseurs et d'autres chercheurs dans l'avancement d'approches de prévention de l'itinérance chez les jeunes?
 - Équipe de projet (jusqu'à 300 mots) : Quels sont les rôles, expériences et



compétences au sein de votre équipe qui font que vous êtes bien positionnés pour mener à bien le projet? Que faites-vous pour mettre en valeur les partenariats, nouveaux ou existants, y compris avec les personnes ayant une expérience vécue?

- **b. Références**: Liste de documents universitaires ou gris (jusqu'à 20 sources) qui orienteront le projet.
- **c.** Liste des cochercheurs et des collaborateurs : Nom, établissement, adresse électronique et rôle dans le projet (p. ex. cochercheur ou partenaire dans la communauté).

3. Budget

- Téléchargez le gabarit budget pour les candidats.
- Lisez les exigences relatives au budget dans l'onglet 1 (« Guide ») du gabarit.



- CdD se conforme aux politiques actuelles sur l'utilisation des subventions <u>des trois</u> <u>conseils</u> et des <u>RCE</u>. Des liens vers les deux documents se trouvent dans l'onglet Guide.
- Enregistrez le gabarit en format MS Excel (.xls) en respectant la convention de nommage suivante : [NomDuChercheurPrincipal_CinqPremierMotsDuTitre]_Budget_MtSDataCall_[YYY YMMDD]
- Chargez le document sur le portail de soumission.

Avez-vous des questions? Communiquez avec l'équipe de financement de Changer de direction à l'adresse suivante : mtsfunding@yorku.ca, pour toute question concernant votre proposition ou le processus de soumission.